

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 décembre 2014, s'est réuni à la Mairie le 05 décembre 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – VENARD SANDRINE – TAILLANDIER FRANCK – SOLOHUB SABRINA – MONMART ALAIN – MOREAU PATRICIA – COUSTALAT JEAN-PIERRE

Etaient absents ou excusés :

GUILLAUME LIONEL représenté par MOREAU PATRICIA
VALETTE ANGELIQUE représentée par PIONNIER JEAN-JACQUES
MARTEAU FRANCK représenté par MAURY YANNICK
VARECHARD RENE, excusé.

Secrétaire de séance : VENARD SANDRINE

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du Jour. Le Conseil municipal accepte.

Engagement sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – CM N° 77 347 05 12 2014 01

Monsieur le Maire informe que tout établissement recevant du public (ERP) qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée, déposé avant le 27 septembre 2015 auprès de la Préfecture. L'Ad'AP s'étendra sur une période de 3 ans (ERP de 5^{ème} catégorie), à 6 ans (ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie). L'Ad'AP sera soumis à un dispositif de suivi et de contrôles avec des échéances intermédiaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à mettre en place l'agenda d'accessibilité Programmée.

Vente de Peupliers – CM N° 77 347 05 12 2014 02 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des peupliers appartenant à la Commune ont été coupés et vendus à la Sté CEBRUNSKA Denis à St-Florentin (89) :

- 646 peupliers pour 3 406.38 (paiement virement le 10/01/14)
- 122 peupliers pour 3 547.20 (paiement virement le 10/08/14)
- 145 peupliers pour 2 484.53 (paiement virement le 10/08/14).

Après en avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, la transaction.

Taux de promotion – CM N° 77 347 05 12 2014 03 :

Vu l'avis favorable du comité technique du 20 novembre 2012,

M. le maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1. D'adopter, sans limite dans le temps, les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %	/
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100 %	/

2. D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Décision modificative budgétaire M14 – CM N° 77 347 05 12 2014 04 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la modification suivante au budget primitif 2014 de la commune :

Fonctionnement – Dépenses : 011 – 61524	- 10 000.00 €
Fonctionnement – Dépenses : 023	+ 10 000.00 €
Investissement – Dépenses : 21 – 2151	+ 9 438.11 €
Investissement – Dépenses : 21 – 2158	+ 10 000.00 €
Investissement – Recettes : 021	+ 10 000.00 €
Investissement – Recettes : 024	+ 9 438.11 €

Tarifs concessions cimetière – CM N° 77 347 05 12 2014 05 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de concession du cimetière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le tarif des concessions trentenaires et cinquantenaires au cimetière communal, comme suit :

- 30 ans : 80.00 €

- 50 ans : 110.00 €

Et ce à compter du 01 janvier 2015.

SMEP : Adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois au Syndicat Mixte Etudes Programmation du Grand Provinois – CM N° 77 347 05 12 2014 06

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire informant que la Communauté de communes Bassée-Montois demande son adhésion au SMEP du Grand Provinois.

Vu la délibération du comité syndical du SMEP du Grand Provinois en date du 27 novembre 2014, portant « adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois au SMEP du Grand Provinois » visée par la Sous-Préfecture de Provins le 28 novembre 2014.

Considérant que la délibération a réglementairement été notifiée aux communes membres de la Communauté de communes Bassée-Montois comme à la Communauté de communes du Provinois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois au SMEP du Grand Provinois.

Validation du Maître d'œuvre – CM N° 77 347 05 12 2014 07

Monsieur le Maire propose le contrat de maîtrise d'œuvre au nom de Monsieur JAKUBCZAK Didier de 5 900.00 € HT soit 7 080.000 € TTC concernant la réfection de la rue du Cercle et de la rue Basse, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Délibération prise à l'unanimité.

Madame VALETTE Angélique arrive en cours de séance.

Informations générales communales – CM N° 77 347 05 12 2014 08

- ♦ Prochaines élections départementales les 22 et 29 mars 2015.
- ♦ Inscription d'un enfant d'Everly à l'Ecole primaire des Ormes.
- ♦ Passage d'une canalisation « assainissement » sur un terrain privé, le coût de la déviation de cette canalisation est d'environ 40 000 €.
- ♦ Inscription de 16 enfants en cours d'anglais à l'association « les P'tits Ormois ».
- ♦ Environnement-travaux : prévision de réfection des rues « rue du Cercle » et « rue Basse » estimation 100 000 € TTC environ. Les travaux de réfection de toiture du hangar et le ravalement du presbytère sont terminés ainsi que le travaux de renforcement de la berge de la Voulzie. Les volets du presbytère seront peints cet hiver.
- ♦ Information : Echo Municipal : les articles doivent être parvenus à la Mairie pour le 13 décembre 2014.
- ♦ Associations et Fêtes : Passage des motards dimanche 07 décembre vers 11 h 05.
Distribution des colis « EHPAD » 11/12/14 à 14 h
Distribution des colis des séniors 13/12/14 à 9 h
Noël de l'Ecole 14/12/14 à 15 H 15

La séance est levée à 21 heures 26.